



Digne-les-Bains, le 29 mars 2016

Politique Agricole Commune (PAC) Télédéclaration des dossiers PAC 2016

La télédéclaration des dossiers PAC 2016 débutera le **vendredi 1^{er} avril 2016** pour se terminer sans pénalités **jusqu'au 17 mai inclus**.

Cette année la télédéclaration sous TELEPAC est obligatoire, la déclaration papier n'est plus admise.

La Chambre d'Agriculture apportera son appui pour la télédéclaration aux agriculteurs qui le demanderont.

La Direction Départementale des Territoires (DDT) propose un appui individualisé sur plusieurs sites **pour la prise en main de l'application Télépac** aux dates suivantes :

- * Banon : 26 avril 2016
- * Barcelonnette : 3 mai 2016
- * Forcalquier : 14 avril et 10 mai 2016
- * La Motte-du-Caire : 19 avril 2016
- * Manosque : 7 et 28 avril 2016
- * Riez : 13 avril et 5 mai 2016
- * Les Mées : 6 et 22 avril 2016
- * Digne-les-Bains : 5, 11, 12, 18, 20, 25, 27 et 29 avril, 2, 4, 9 et 11 mai 2016

Les rendez-vous doivent être pris auprès de :

- Michèle DELAGE – Tél. : 04 92 30 20 86
michele.delage@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Il est conseillé de prendre rendez-vous le plus tôt possible pour réaliser cette télédéclaration.

Contact presse : Sara Janssen– 04 92 36 72 10

Courriel : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Retrouvez le fil d'actualités des services de l'État dans les Alpes-de-Haute-Provence sur
Twitter en suivant le compte @Prefet04